

DÉPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE : NARBONNE

D2024-05-21-5

Nombre de conseillers  
municipaux en service  
15

Convocation en  
date du :  
15 mai 2024

Affichage en date  
du:  
15 mai 2024

**OBJET**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT de la CABRERISSE

2024/032

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.  
**Absents :** Joël POUS, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC,  
**Empêchés :** Christian BENSEN,  
**Procurations :**  
**Secrétaire :** Jean-Luc RAMONE

**PROJET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**  
Subvention à l'association Sun d'Aqui.

En 2020 les communes de Fabrezan, Ferrals les Corbières et Tournissan créaient l'association **Sun d'Aqui** afin de candidater à l'appel à projet dans le cadre du dispositif d'aide « Energies renouvelables coopératives et citoyennes » lancé par la Région Occitanie.

Sur le budget du projet déposé à la Région, les trois communes participaient initialement à hauteur de 21 492 euros.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en sa séance du 26 mars 2024, le conseil municipal approuvait par délibération (2024/24) le projet de production d'énergie renouvelable porté par l'association **Sun d'Aqui**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 1 000 € par an pendant trois ans à l'association **Sun d'Aqui** afin de financer toutes les études et mobilisations nécessaires à la réussite de ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de verser une subvention de 1 000 € par an pendant trois ans à l'association **Sun d'Aqui**.

**PRÉCISE** que ces sommes seront reprises au B.P. M57

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonner le mandatement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

Pour : 10          Contre : 1          Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 011-211103510-20240521-D2024\_05\_21\_5-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc RAMONE



Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT